

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Présents : Laurent Laroche Maire, Laurence Baritaud, Annie Brulon, Florian Chiron, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Sylviane Ouvrard, Jean-Marc Pouget.

Absente : Sandra Dubos.

Secrétaires de séance : Jacques Martinaud, Sylviane Ouvrard.

Date de convocation du conseil : 10.12.2014

Ordre du jour :

Débat d'orientation budgétaire

Adhésion ATD 36

Recensement 2015 de la Population

Questions diverses

Mr le Maire ouvre la séance à 20 heures, sollicite d'abord l'accord des membres du Conseil Municipal pour désormais enregistrer les séances du conseil (cette demande est adoptée à l'unanimité). Il procède ensuite à la lecture du compte rendu de la séance du 17 Novembre 2014 établi par Vincent Manteau et Suzanne Marchand (adopté lui aussi à l'unanimité). En complément de celui-ci, Il précise qu'en ce qui concerne la Poste, les horaires d'ouverture devraient rester stables en 2015 mais que 300 bureaux environ devraient fermer cette même année en France. De son côté, Jacques Martinaud rappelle que suite à une réunion du SYMCTON à laquelle il vient d'assister ce jour, celui-ci attend la confirmation de la demande d'installation de nouveaux composteurs en certains lieux « d'habitats regroupés » (école, gendarmerie...) et que lors de cette réunion il n'a pas été fait écho de la suggestion de Paul Jeanneau en ce qui concerne les poules pour réduire les déchets ménagers. Enfin ce dernier précise que « l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) » ne concerne pas tous les établissements accueillant du public mais seulement les nouveaux (les plus anciens comme l'église par exemple ne sont pas concernés) et qu'une étude, faite sur plusieurs bâtiments concernés (communaux et commerces), représenterait une dépense de 300 000 € environ.

M le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

### **- Débat d'orientation budgétaire**

Il explique que cette étude porte sur un certain nombre de travaux envisagés pour 2015. Certains sont « imposés » par cette date, à savoir :

- Plateau carrefour de la mairie : son prédécesseur avait engagé le Conseil Général dans ce travail qui couvre la rue Jean Jaurès du carrefour de la route de St GAULTIER/PRISSAC à la sortie du bourg (panneau BELABRE) route de la TRIMOUILLE. En ce qui concerne les réseaux ORANGE et ERDF, la partie sud a déjà été faite (et gainée) tandis que la partie nord (du carrefour à la mairie) ne l'a pas été. Nous avons demandé qu'elle soit faite en même temps que les travaux d'aménagement du carrefour de la mairie mais il nous faudra tenir compte de l'avis des riverains de cet axe et des problèmes de circulation lors de ces travaux. Le coût des travaux d'ERDF s'élève à 125 500 € dont 77 825 seront pris en charge par le SDEI ; celui d'ORANGE à 25 455 €. Il restera donc à la charge de la commune la

somme de 72 500 € à laquelle il faudra ajouter le prix de la signalisation (panneaux et bornes) soit 5 000 €. A noter que les trottoirs seront refaits partiellement par les employés communaux, l'éclairage sera pris en charge par la MOVA et le réseau de l'eau par le SIERF de FONTGOMBAULT. Le maire rappelle que compte tenu de ces travaux + ceux de la mairie (voir ci- après) les impôts locaux devront être de nouveau augmentés (ces travaux justifiant aux habitants de la Commune cette augmentation) et que nous serons également amenés à souscrire un nouvel emprunt.

#### **- Mairie :**

Ces travaux sont en « stand-by » en attendant une rencontre courant Janvier 2015 entre le maire et un représentant de la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) qui pourrait nous proposer une sorte de « leasing » sur la mairie sur une période de 30 ans. La CDC prendra alors en charge la totalité des frais des travaux envisagés pour la mairie, moyennant un loyer sur cette période et l'entretien des locaux. L'avantage est que ces travaux ne rentreraient plus dans la comptabilité communale et ne nous empêcheraient pas de souscrire de nouveaux emprunts, il reste entendu que la mairie reste la propriété de la commune. Cela ne remet pas en question le projet de la Maison des Services Publics qui restera seul à notre charge.

#### **Autres travaux envisageables :**

Couverture du bâtiment (ancien magasin) de la basse-cour : 3 500 € HT;

Tout à l'égout rue Maxime BERRY : 5 000 € HT ;

Rénovation de certains chalets du camping : non chiffrée ;

#### **A l'école,**

Remplacement de certaines portes des classes des CE et CM + construction d'une passerelle + la sécurisation de l'établissement : non chiffrés ;

Achat de fournitures (ciment, revêtement de murs, peintures, ...) : 2 à 3 000 € HT;

**Plan d'eau :** doit-on reprogrammer l'opération « nagez grandeur nature » ? (cout 3 000 € . Considérant les dépenses que ce site occasionne (25 000 € par an) et le peu de temps d'ouverture en 2014 et 2013 compte tenu des interdictions de baignade, le maire propose la fermeture de celui-ci en 2015. Une réunion avec l'ARS devrait se tenir en Février 2015 pour connaître les améliorations à attendre en termes d'analyses. Alain Nevière rappelle que la baignade a une influence sur la fréquentation du camping (moins d'estivants et moins de travail pour les commerces locaux). Le maire rappelle que cette fermeture n'est que provisoire, qu'envisager des travaux représenterait une grosse dépense, qu'une enquête sur l'assainissement est en cours et qu'elle permettra éventuellement d'apporter des améliorations. Pour clore ce débat, le maire propose de voter (à bulletins secrets) POUR ou CONTRE cette fermeture : 11 POUR, 1 CONTRE et 1 NUL. La fermeture du plan d'eau pour 2015 est actée mais il convient dès maintenant de réfléchir à des activités compensatrices.

#### **- Adhésion ATD 36**

Après avoir déjà abordé ce sujet lors de la dernière séance du conseil, Mr le maire refait une présentation rapide à l'écran de cette nouvelle agence qui a pour but d'apporter une assistance à la gestion de la voirie, de la circulation, à la programmation des travaux d'entretien, la réparation de la voirie, la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art et ce, dans la limite de 30 000 € de travaux. Il rappelle d'une part le coût d'adhésion à cette agence (1 € par habitant pour la commune + 1 € par habitant pour la CDC si elle y adhère + 4% du montant des travaux HT engagés), d'autre part

il n'y a pas d'obligation pour la commune d'y adhérer immédiatement. Il propose alors de passer à un vote (à bulletins secrets) POUR ou CONTRE cette adhésion : 13 CONTRE, 0 POUR ; celle-ci est donc rejetée pour cette année.

#### **- Recensement 2015 de la population**

Il se déroulera du 15 Janvier 2015 au 14 Février 2015 ; il a nécessité une journée de formation à ST GAULTIER pour Suzanne Marchand (proposée comme « coordinatrice municipale ») et les secrétaires de mairie. 3 agents recenseurs doivent être recrutés. Les habitants de la commune après la visite de ceux-ci pourront remplir les documents soit « manuellement » soit « informatiquement » (avec la possibilité d'utiliser éventuellement l'ordinateur de la mairie). Les agents recenseurs retenus sont Isabelle JEANNETON, Virginie JEANNETON et Marine SERRA MENDES qui se partageront la dotation de l'état pour ce recensement soit 2 569 €. Les 2 arrêtés municipaux proposés concernant la nomination de la coordinatrice municipale et des agents recenseurs sont approuvés à l'unanimité (sauf 1 abstention pour le second).

#### **- Questions diverses**

Commission « travaux » : Paul Jeanneau évoque d'une part la fermeture possible de l'unité territoriale de BELABRE en 2016 ce qui permettrait alors à la commune de récupérer les bâtiments de ce centre pour y stocker le matériel de la commune et libérer ainsi les locaux de la basse-cour qui pourraient devenir une salle d'animation (expositions, spectacles, marchés,...) ; d'autre part il reste encore 9 Kms de travaux à faire sur nos routes (chiffre à confirmer).

Commission « tourisme » : Elle devra se réunir à la mi-janvier pour parler bilan et préciser exactement les activités de chaque employé.

Travaux d'activités périscolaires : un projet éducatif du territoire est en cours; un comité de pilotage a été créé réunissant parents d'élèves, enseignants et divers intervenants pour faire un point sur les activités actuelles de ce centre de loisirs sans hébergement et voir les modifications à prévoir : nouveaux horaires d'ici fin Juin 2015 (y compris ceux de l'école), nouvelles activités (anglais, bridge, bibliothèque, cirque, scrapbooking, ...), un conseil municipal des enfants (une réunion une fois par mois le vendredi de 14 H 30 à 16 H) . Par ailleurs, le contrat unique d'insertion de Jessica Dubois s'arrête le 21 Janvier 2015 : doit-elle être remplacée ? Oui, selon la maitresse qui a besoin d'une personne supplémentaire le matin pour l'accueil des enfants ainsi qu'en vue d'une augmentation des enfants de la maternelle en 2016. La sous- préfecture nous incite donc à recruter une personne sous la forme d'un «contrat d'avenir » de 35 H mais 20 H serait suffisant : le contrat de Virginie JEANNETON pourrait être porté de 20 à 24 H par mois pour éviter ce nouveau contrat ; décision à prendre avant le 21 Janvier 2015.

Archives municipales : une visite a été faite avec un responsable départemental : il y a plusieurs mesures à prévoir : une dalle de béton anti-poussière, des tablettes métalliques, un meuble du cadastre à stockage horizontal (et non vertical), des archives (huissier de justice) à stocker à CHATEAUROUX ; un travail de reclassification des archives du grenier est à prévoir en début d'année.

Demande de subvention pour les associations :\_présentation des nouveaux documents qui seront adressés à toutes les associations (locales ou non) ; ces dernières devront les retourner complétés avant le 31 Janvier pour obtenir une subvention 2015.

Relais assistantes maternelles du PNR de la Brenne: cette structure nous demande la possibilité de faire une permanence le vendredi matin 2 fois par mois, de 9 H 45 à 11 H 15, pour permettre aux

assistantes maternelles (8) de s'informer sur leurs besoins personnels et ceux des parents des enfants, notamment dans le domaine administratif ; un lieu idéal s'impose : la salle des fêtes avec un essai de 2 mois à partir de Janvier 2015 ; accord du conseil.

Courrier de Christophe Lavigne (suite) (voir compte rendu précédent) : La salle de la basse-cour n'est pas dévolue à la location aux particuliers. Vincent Manteau a fait un relevé des 29 de chaque mois en 2015 (7 possibilités seulement). Il y a lieu aussi de tenir compte du problème de la concurrence avec le restaurant local et ceux des environs de BELABRE. Le conseil municipal rejette donc à l'unanimité la demande de M Lavigne mais suggère de lui apporter toute autre aide possible pour développer son activité de traiteur.

Bilan du marché de Noël : Alain Neviere fait part du bon retour de cette manifestation tant au niveau des exposants que du public : Pas de problèmes importants rencontrés mais pour éviter de tomber dans une certaine routine (cela fait maintenant 4 ans que cette manifestation se passe à la basse-cour), une réunion est prévue en Mars 2015 avec les associations locales pour les inciter à y participer plus activement.

Equinoxe La grande Scène Nationale souhaite décentraliser certains de ses spectacles dans le département et la commune de BELABRE a été ainsi retenue pour l'un d'entre eux : « l'homme qui rit » de V Hugo (une comédienne Christine GUENON seule sur scène). Ce spectacle est prévu le jeudi 27 Mai 2015 à 20 H 30 au prix de 5 € la place ; la salle des fêtes devra être mise à la disposition des artistes et techniciens et un casse-croute offert. Le conseil donne son accord.

Plan BELABRE par SODIMAS : cette société se propose de faire des photos aériennes de BELABRE avec insertions publicitaires suite au démarchage des commerçants locaux ; toutefois il faut rester prudent car s'il n'a pas assez de publicités locales, les inserts restants seront complétés par des publicités extérieures à la ville. Le conseil ne donne pas son accord à cette demande.

Reclassement du terrain de camping : Alain Nevière précise que la durée de classement d'un terrain de camping est de 5 ans et que le nôtre doit faire l'objet d'un renouvellement en 2015. Une vérification doit être faite par un cabinet agréé en 3 étapes :

- 1) auto évaluation,
- 2) une visite du cabinet pour prodiguer conseils et préconisations,
- 3) validation par la préfecture et classement national;

Ceci pour un coût de 550 € HT. Il rappelle que dans l'Indre il existe 44 campings et que seuls 21 ont fait l'objet d'une reclassification (qui demande un temps d'acceptation de 5 mois maximum). Le conseil donne son accord pour l'enclenchement de cette demande (mais sans précipitation !).

Alarme du bâtiment de l'office de tourisme : Alain Nevière rappelle que le système actuel (sonore et télésurveillance) devient obsolète et qu'un nouveau serait le bienvenu : coût 5 à 600 €. Paul Jeanneau fait remarquer que la mairie n'est pas actuellement protégée ; alors pourquoi l'office de tourisme le serait ? La demande n'est donc pas retenue par le conseil.

Dr Mureau : a fait une demande pour des panneaux signalant son cabinet, surtout pour ses gardes de nuit ; 2 emplacements ont été retenus : l'un au carrefour de la mairie, l'autre au carrefour de la route de St GAULTIER/PRISSAC. Coût de 2 panneaux sur les poteaux directionnels existants : 174 € TTC. Avant de prendre une décision, il convient de reprendre contact avec la société SES à TOURS (qui avait installé ceux des commerçants il y a quelques années) pour connaître leurs conditions.

PNR de la Brenne: Alain Nevriere fait part de la possibilité d'une formation de baliseur, proposée à une personne sur 5 jours en des endroits différents ; elle s'adresse à un employé communal ou à un Bélâbrais connaissant bien le canton. Attendre candidature.

Réseaux territoires : dossier sur l'éolien et la précarité énergétique à consulter en mairie pour les conseillers.

AMF: cette association demande si la commune veut participer au soutien de la France à l'organisation en 2025 de l'exposition universelle de NEUILLY SUR SEINE. Pas de décision prise.

Nagez grandeur Nature : bilan à consulter en mairie pour les conseillers : 2214 personnes ont participé à l'évènement cette saison (150/jour).

Ste Barbe : Le maire remercie les pompiers et leur amicale pour leur invitation à participer à cette manifestation; malheureusement, la visite du centre a été très peu suivie par les conseillers du fait que la majorité d'entre eux avaient déjà participé à la journée porte ouverte en juin.

ONAC : cette organisation peut apporter différentes aides (financières, maintien à domicile, médicales, réorganisation d'une maison,...) mais uniquement aux anciens combattants de toutes les guerres ou à leurs femmes ou veuves. Le maire demande aux conseillers de transmettre cette information.

Club de marche : il signale un passage dangereux sur un pont de l'EPEAU. Paul Jeanneau en prend note et y donnera la suite nécessaire.

VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'effectuer les virements de crédits ci-après :

**DM N° 7**

Diminution de crédits

Compte 61522                    5500 €

Augmentation des crédits

Compte 6531                    4000 €    Compte 6554                    1500 €

**DM N° 5**

Augmentation des crédits

Compte 13911                    719.71    compte 2111                    719.71

Le conseil donne son accord

La séance est levée à 0 H 15

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 19 Janvier 2015 à 20 H